

DEPARTEMENT DES
VOSGES

Registre des Actes de l'Administration
Municipale de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DU DESSUS
DE L'ORME POUR DES TRAVAUX D'ABATTAGE ET DE MISE EN SECURITE**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et
L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1 : A partir du lundi 29 avril 2024, et jusqu'à la fin des travaux d'abattage et de
mise en sécurité (délai estimé 1 semaine),

- la circulation sera interdite rue du Dessus de l'Orme, au niveau du n°105.

Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire et les déviations seront mis en place
et maintenus pendant toute la durée du chantier par l'entreprise et les Services Techniques de la Ville.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la
Police Municipale et le Directeur du Centre Technique Municipal sont chargés, chacun en ce qui le
concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 17 avril 2024

Le Maire



Bruno TOUSSAINT